

Vendredi 27 février 2026

Ouverture de la nouvelle piscine de Villejean | 2026

Un équipement aquatique au service du territoire



Sommaire

Introduction	4
Historique du projet	6
Au cœur de la nouvelle piscine	8
Un bâtiment durable aux performances énergétiques et thermiques	16
Usages ludiques et sportifs.....	18
Calendrier et Coût.....	20
Informations pratiques.....	22
Du changement dans les piscines municipales de Rennes : carte d'accès, site web et pass mensuel illimité	24
Notes.....	26

Contact presse

Rennes, Ville et Métropole
Maud Belsoeur
Attachée de presse
m.belsoeur@rennesmetropole.fr
06 48 24 20 20

Introduction

La nouvelle piscine de Villejean est située à l'adresse 1, parvis François-André, dans la continuité du parc du Berry. D'une surface de 4 000 m², ce nouvel équipement ouvrira le 2 mars prochain.

Implantée au cœur du quartier Villejean, cette nouvelle piscine municipale vise à permettre l'égalité d'accès aux équipements et aux services publics pour toutes les habitantes et tous les habitants. Pensée comme un lieu de sport, de loisirs et de convivialité, elle se distingue par une offre ludique inédite à l'échelle de la ville et d'espaces d'apprentissage de la natation — supérieure à celle de l'ancienne piscine, afin de répondre aux attentes de tous les usagers.

Seul équipement de ce type sur le territoire, elle dispose également d'un bassin sportif de 25 mètres, à fond mobile sur la moitié de sa surface, permettant d'adapter la profondeur — jusqu'à 2 mètres — aux différentes pratiques et aux publics accueillis.

Cet équipement remplace l'ancienne piscine du quartier, datant des années 1970, trop vétuste pour être rénovée et qui n'était plus adaptée aux besoins actuels.

Le coût des travaux de cet équipement est de 24 millions d'euros, financés par la Ville de Rennes avec l'aide de l'État, du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, de l'Agence nationale du sport et de la Société publique Eau du bassin rennais.



Esquisse vue aérienne © Atelier PO&PO

L'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée pour le projet

L'Atelier Po&Po, qui compte des dizaines de centres aquatiques à son actif, a été sélectionné par la Ville pour la maîtrise d'œuvre (avec le bureau d'études Gruet Ingénierie, Philippe Hilaire Paysagiste et Atelier Coup d'Eclat pour la conception lumière). Il a conçu une piscine très lumineuse, pour s'intégrer à l'environnement, avec une toiture végétale, des couleurs aux tonalités douces et chaleureuses. La conception

de cet équipement a suivi un programme environnemental ambitieux, visant l'exemplarité énergétique et la diminution de son empreinte carbone, tant dans sa construction, qu'en phase d'exploitation-maintenance. Une très haute performance environnementale est recherchée, notamment dans les domaines de l'énergie, des matériaux bio-sourcés, du respect de la biodiversité et de la gestion de l'eau et de l'air.

En bref

Adresse :

1, parvis François-André
(Quartier Villejean – face
au centre commercial Bourgogne)

Surface :

environ 4 000 m²

Ouverture : 2 mars

Temps festif le mercredi 4 mars
2026, avec animations proposées
de 17h à 20h
Tout public.

Bassin sportif de 25 mètres,

à fond mobile sur la moitié
de sa surface, permettant
d'adapter la profondeur — jusqu'à
2 mètres

Maîtrise d'œuvre : Atelier Po&Po
Bureau d'études Gruet Ingénierie
Philippe Hilaire Paysagiste
Atelier Coup d'Eclat pour la
conception lumière

Coût des travaux :

24 millions d'euros,

Financement

Ville de Rennes
avec l'aide de l'État,
Conseil régional de Bretagne,
Conseil départemental
d'Ille-et-Vilaine,
Agence nationale du sport,
Société publique Eau du bassin
rennais.

Historique du projet

Construite en 1975, l'ancienne piscine de Villejean était vétuste sur les plans technique et énergétique, peu fréquentée sur la période estivale et inadaptée aux nouveaux usages. Il a ainsi été décidé la construction d'une nouvelle piscine sur un autre site, en remplacement de cette dernière. L'établissement aurait en effet nécessité des travaux de rénovation de très grande ampleur pour un coût important. De plus, son emplacement ne permettait pas d'extension, ni de faire évoluer et d'adapter la piscine.

À l'issue d'une étude comparative de plusieurs sites, un terrain de sport du quartier de Villejean peu utilisé, d'environ 8 500 m² (en comptant les abords), situé au Sud du Parc du Berry

à l'angle de l'avenue Sir Winston Churchill et de la rue Joseph Martray, a été identifié pour l'implantation de ce futur équipement de 4 000 m². Outre sa disponibilité, ses qualités sont la proximité des équipements publics (écoles, université, maison de quartier, parc sportif et paysager du Berry...) et sa parfaite desserte par les transports en commun (station de la ligne A Kennedy à 500 m, bus), associée à de nombreuses places de stationnement situées à proximité.

Un travail de concertation préalable à la programmation

Le travail de programmation de ce futur équipement a été précédé, du 13 au 31 janvier 2021, d'une concertation citoyenne, ayant réuni une soixantaine de personnes lors de la visio-conférence de lancement. 260 propositions ont été recueillies dans des boîtes à idées mises à disposition du public pour cette occasion sur 10 sites géographiques et *via* la plateforme Fabrique citoyenne.

En complément de cette première phase, qui a notamment conduit à l'expression des souhaits des enfants et des familles (toboggans, jeux d'eau, et bassin ludique largement sollicités), deux ateliers réunissant un groupe représentatif de 30 personnes (familles, riverains, scolaires, collèges, usagers des piscines, Conseil du sport Rennais, Collectif Handicaps 35, comité de quartier et conseil citoyen, agents de la Ville de Rennes) ont permis de faire remonter certaines attentes et orientations fortes (un bassin sportif calibré pour

l'apprentissage, et une offre ludique forte, notamment en termes d'équipements de jeux aquatiques). La démarche de concertation s'est poursuivie tout au long de l'avancement du projet.

Suite à la concertation, le Programme Technique Détaillé a été voté en Conseil Municipal le 26 avril 2021. La désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre (MOE) a été actée lors du Conseil Municipal du 16 mai 2022. Enfin en Conseil Municipal du 23 janvier 2023 a été voté l'avant-projet définitif et l'enveloppe financière.

Les études de maîtrise d'œuvre ont eu lieu de mars 2022 à juillet 2023, puis la consultation pour les travaux s'est tenue de juillet 2023 à janvier 2024. Les travaux se sont déroulés de mars 2024 à décembre 2025 et la finalisation des aménagements extérieurs se poursuit jusqu'au deuxième trimestre 2026.

En bref

1975.

Construction de l'actuelle piscine de Villejean.

Du 13 au 31 janvier 2021.

Concertation citoyenne.
Démarche de concertation tout au long de l'avancement du projet.

26 avril 2021.

Programme Technique Détaillé
voté en Conseil Municipal.

16 mai 2022.

Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre (MOE)
actée lors du Conseil Municipal.

23 janvier 2023.

Avant-projet définitif
et l'enveloppe financière
voté en Conseil Municipal.

De mars 2022 à juillet 2023.

Études de maîtrise d'œuvre.

De juillet 2023 à janvier 2024.

Consultation pour les travaux.

De mars 2024 à décembre 2025.

Travaux.

Début 2026.

Finalisation des aménagements
extérieurs.



Janvier 2021, concertation citoyenne
sur la nouvelle piscine de Villejean
© Didier Gouray



Septembre 2024, chantier de la nouvelle
piscine de Villejean © Arnaud Loubry

Au cœur de la nouvelle piscine

Cette nouvelle piscine s'inscrit dans la continuité du parc du Berry, relié par le parvis François André, et le prolonge notamment *via* ses toitures plantées et les aménagements extérieurs. Accueillant

le public sur un niveau rez-de-chaussée, légèrement surélevé côté rue, et ne dépassant pas une hauteur de 11 mètres (tour toboggan), l'équipement propose des vues plus ouvertes côté solarium.

Il est organisé de la façon suivante :

- **Le pôle bassins et plages** compte un bassin sportif (25x15m avec 6 lignes d'eau) doté d'un fond mobile, un bassin polyvalent (300 m² avec jeux d'eau et lignes d'eau d'apprentissage), une pataugeoire (50 m²), une aire de jeux aquatiques appelée « splashpad » (100 m²) et 2 toboggans tubés intérieurs, de 65 mètres pour le plus familial et de 54 mètres pour le plus sportif.
- **Les aménagements extérieurs (4 275 m²)** comprennent notamment un solarium végétal et une plage minérale, un splashpad (300 m²) et un pentaglist de 4 couloirs.
- **Les annexes publics et accompagnateurs** comprennent le hall d'accueil, l'espace d'attente avec vue sur les bassins et une salle de réunion.
- **Les annexes baigneurs/nageurs** disposent de zones de déchaussage, de change, les douches et les sanitaires publics.
- **Les annexes administratives et de service** se composent de 3 bureaux administratifs, les vestiaires et sanitaires personnel, un office, une infirmerie et le local pour les maîtres-nageurs sauveteurs.
- **Les locaux de stockage** du matériel pédagogique (4 espaces distincts d'une superficie totale de 96,35 m²) sont répartis en périphérie de chaque bassin.
- **Les fonctions logistiques et techniques** intègrent les locaux d'entretien, les locaux techniques, le bureau de supervision GTC (Gestion technique centralisée) et les vestiaires/sanitaires de l'équipe technique.
- **Les locaux techniques** sont intégrés en sous-sol au bâti et invisible de l'espace public et des bâtiments voisins.
- **Choix de la maîtrise d'oeuvre :**
 - Atelier Po&Po (Architecte –Paris)
 - Gruet Ingénierie (BET TCE)
 - Cabinet Philippe Hilaire paysagiste
 - Atelier Coup d'Eclats (conception lumière)

Le « splashpad », Aire de jeux aquatiques (100 m²) © Arnaud Loubry



La pataugeoire

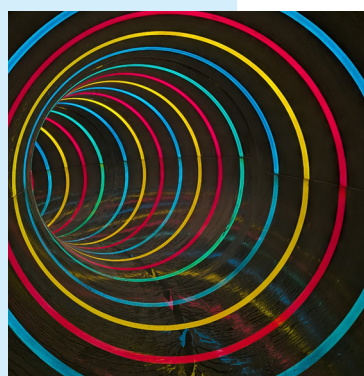
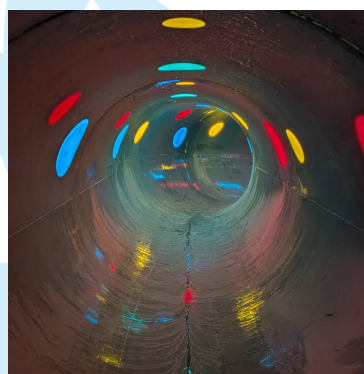
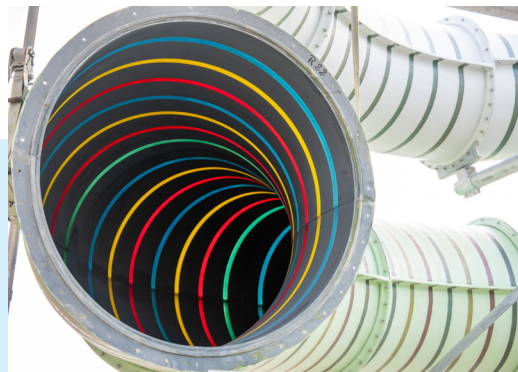
(50 m²) © Arnaud Loubry



Les toboggans

2 toboggans tubés intérieurs © Arnaud Loubry (sauf mention contraire)

© Loïc Zambelli



Effets lumineux (lumière naturelle) pour une sensation de vitesse.

© Loïc Zambelli



Possibilité de choisir une option bruitage « jungle », « illusion » ou « océan ».

© Loïc Zambelli

Le bassin polyvalent

avec jeux d'eau et lignes d'eau d'apprentissage (300 m²) © Arnaud Loubry





Le bassin sportif

6 lignes d'eau (25x15m), doté d'un fond mobile © Arnaud Loubry



Les annexes baigneurs/nageurs

© Arnaud Loubry



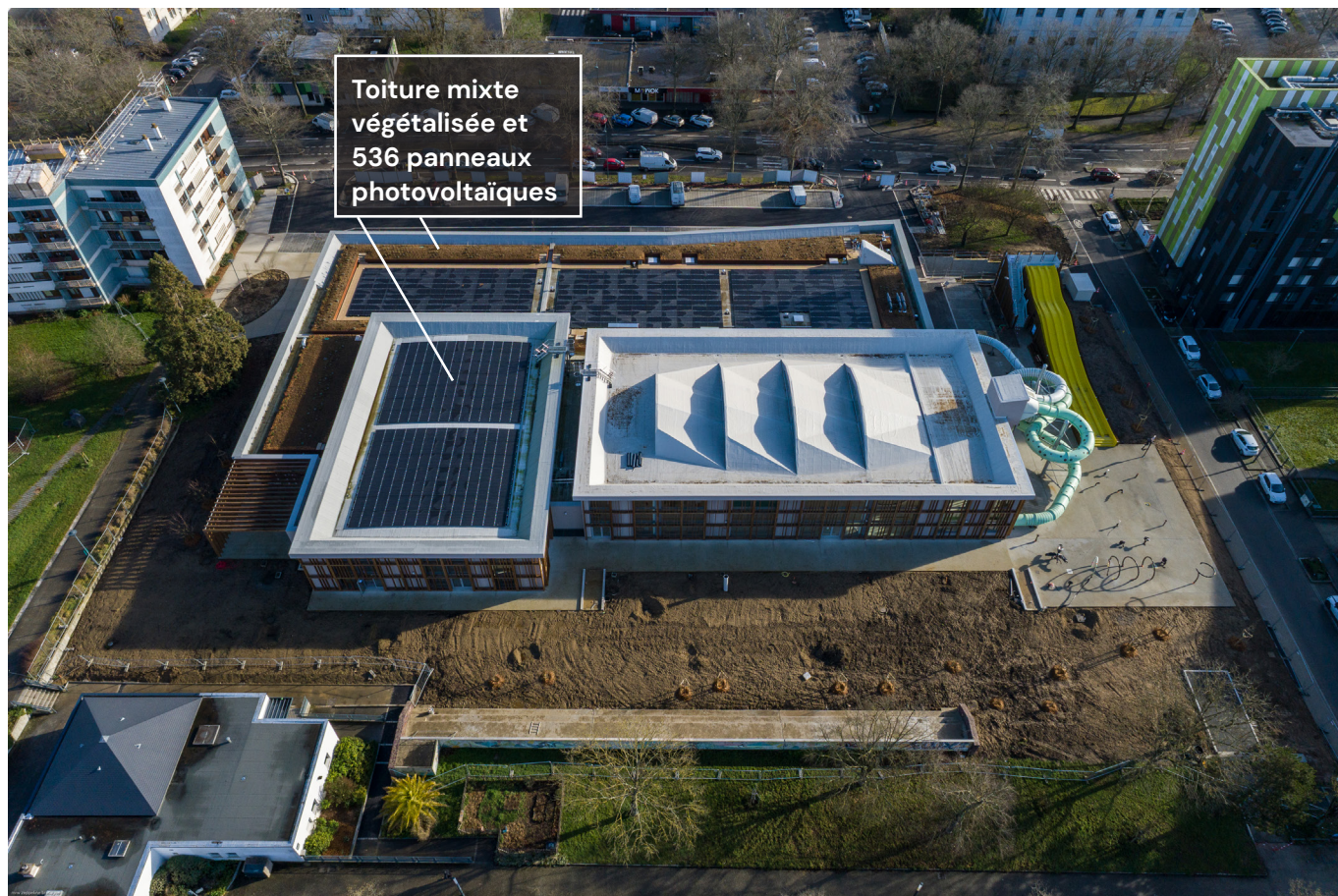
Un bâtiment durable aux performances énergétiques et thermiques

Pensée comme un équipement durable dès sa construction, la piscine traduit ses ambitions environnementales par des choix techniques concrets et mesurables. Performance énergétique, maîtrise des consommations, qualité

du traitement de l'eau et de l'air : chaque dispositif mis en œuvre vise à limiter l'impact environnemental du bâtiment, tout en garantissant un haut niveau de confort pour les usagers et les agents.

Les éléments du programme environnemental sont les suivants :

- **Énergie** : l'objectif de réduction de la consommation d'énergie est d'environ 20 % par m² de plan d'eau par rapport à l'ancienne piscine de Villejean, tout en intégrant les équipements ludiques (pompes des animations à eau et toboggans), un confort et une qualité d'eau et d'air renforcés (équipements de traitement, d'extraction...). La piscine est raccordée au réseau de chaleur. Les besoins en électricité sont couverts en partie par des énergies renouvelables. Le bâtiment dispose d'une toiture mixte végétalisée et de 536 panneaux photovoltaïques, en se fixant un objectif de 35 % d'autoconsommation (1024 m²). Des récupérations de chaleur sur plusieurs équipements techniques permettront d'optimiser les consommations énergétiques. Par ailleurs, plusieurs récupérations de calories sur les réseaux d'eau permettent de préchauffer les eaux de bassins.
- **Matériaux biosourcés** : l'objectif d'utilisation de matériaux biosourcés a été de 24,44 Kg/m² de surface de plancher : usage de bois pour les charpentes de la halle bassins, la pergola ainsi que la vêture de façade, les habillages bois dans les halles.
- **Gestion de l'eau** : de nombreux dispositifs de préservation de la ressource en eau ont été mis en place :
 - le stockage et réutilisation de l'eau pluviale pour plusieurs usages (arrosage et nettoyage des plages extérieures, remplissage des laveuses de la voirie, alimentation eau froide sanitaire),
 - maîtrise des surfaces imperméabilisées (travail sur les matériaux, ouvrage de rétention),
 - qualité de traitement des eaux de bassins (média filtrant perlite, déchlamineurs).
- **Biodiversité** : sur le volet végétal :
 - toiture végétalisée,
 - préservation d'arbres existants aux abords du terrain,
 - plantations complémentaires (dont 22 arbres),
 - surfaces enherbées du solarium végétal.La palette végétale a été choisie pour favoriser la biodiversité et résister aux périodes de sécheresse. Le parking existant a été recomposé en développant les surfaces perméables.
- **Réemploi** : réutilisation de bordures déposées pour le réaménagement du parking.



Vue aérienne de la piscine en janvier 2026 © MRW Zeppeline

Usages ludiques et sportifs

La démarche de concertation citoyenne qui a eu lieu dès janvier 2021, et qui s'est poursuivie avec le comité de suivi tout au long de l'avancement du projet, a permis à l'expression des attentes pour cette nouvelle piscine. Une offre ludique avec des équipements de jeux aquatiques (toboggans, jeux d'eau, etc.), qui n'existe pas dans les trois autres piscines municipales, a été fortement sollicitée ainsi qu'un bassin sportif calibré pour l'apprentissage.

Cet équipement à la fois ludique et sportif a ainsi une offre adaptée au tout public : aussi bien aux familles, aux étudiants, qu'aux clubs sportifs et aux nageurs débutants, etc.

Les aménagements sont pensés pour répondre aux envies et besoins de chacun — apprendre à nager, faire des longueurs, se perfectionner, se défouler dans les toboggans, s'éclabousser dans les pataugeoires, etc.

L'équipement est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe d'accès permettant d'entrer en fauteuil adapté dans le bassin ludique, à un levage possible pour accéder au bassin sportif et aux vestiaires adaptés.

Place au jeu et au divertissement

- Deux toboggans intérieurs avec des effets lumineux unis ou multicolores (en forme de patchs et de spirales), créés grâce à la lumière naturelle, pour donner un effet de vitesse. Une glisse rapide ou plus douce, avec une option bruitage «jungle», «illusion» ou «océan» à sélectionner en appuyant sur un bouton avant d'entamer la descente.
- Une pataugeoire de 50 m² pour les tout-petits
- Un splashpad de 100 m², pour les jeux d'eau.

Une offre sportive modulable et accessible

Les bassins de nage ont été pensés aussi bien pour répondre aux besoins des nageurs débutants que de ceux qui pratiquent la natation de manière régulière :

- Un bassin sportif de 25 × 15 m avec 6 lignes d'eau. Il est équipé d'un fond mobile pouvant aller de 0 à 2 mètres de profondeur, permettant ainsi d'offrir une polyvalence d'usages et facilitant l'apprentissage de la natation pour tous les publics.
- Un bassin polyvalent de 300 m² avec :
 - 2 lignes de nage à contre-courant,
 - 3 lignes pour apprendre à nager,
 - Une zone «détente» avec des bancs de massage, des buses et des cols de cygne.

Techniquement, l'acoustique a été renforcée notamment pour le bassin avec une toile tendue pour atténuer le bruit en complément du bardage bois isolant sur les pourtours de la halle.

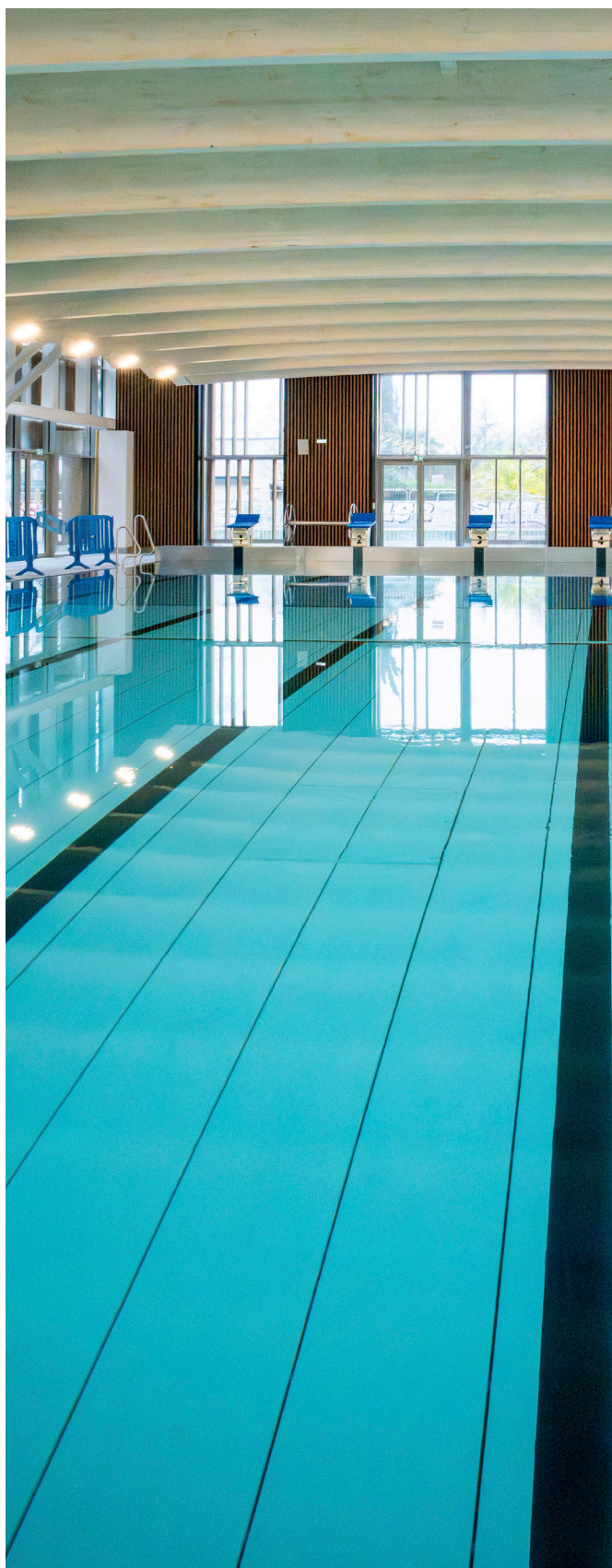
Une expérience aquatique prolongée en extérieur

Dès les beaux jours, les usagers pourront s'installer avec leur serviette à l'extérieur du côté du solarium végétal ou de la plage minérale.

Pour ceux en quête d'amusement, les loisirs aquatiques se prolongent à l'extérieur avec :

- un deuxième splashpad (300 m²) ;
- un pentagliss à 4 couloirs.

Au total, trente jeux d'eau différents sont proposés à l'intérieur et à l'extérieur.



Bassin sportif et toboggans © Arnaud Loubry



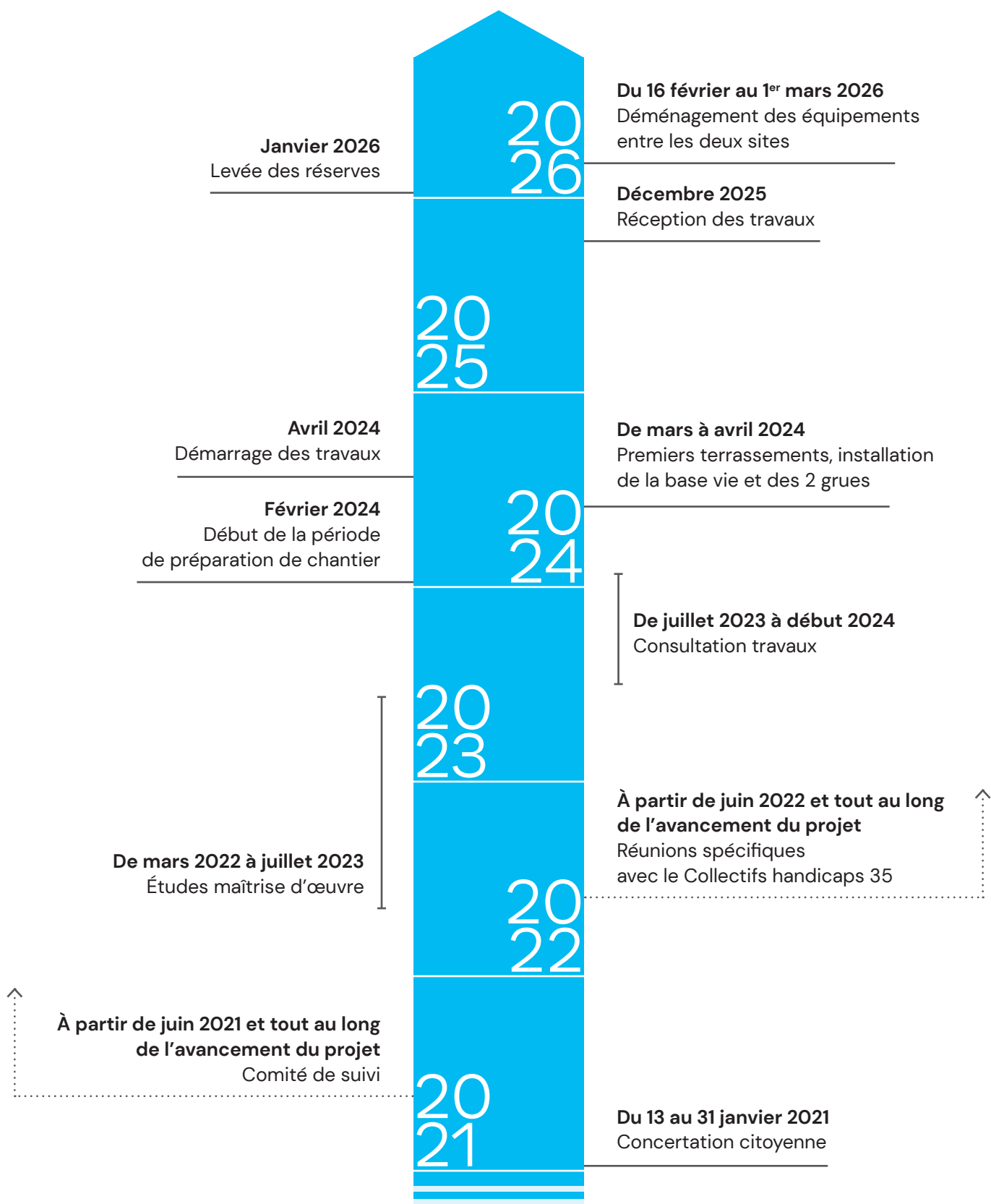
Calendrier

Mercredi 4 mars 2026 17h-20h

Temps festif avec des animations

2 mars 2026 à 9h

Ouverture aux écoles, collèges, lycées, clubs...
puis au grand public de 20h à 22h



Coût

Le coût des travaux a été de

23 900 000 €

financés par la **Ville de Rennes** à hauteur de

18 432 441 € avec l'aide de :

- **l'État**

à hauteur de

1 558 470 €

au titre du Fonds national d'aménagement du territoire

et au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local

- **le Conseil régional de Bretagne**

à hauteur de

1 500 000 €

au titre de l'enveloppe métropolitaine

- **le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

à hauteur de

2 000 000 €

- **l'Agence nationale du sport**

à hauteur de

334 089 €

- **l'Eau du bassin rennais**

à hauteur de

75 000 €

Informations pratiques

Pour s'y rendre

Adresse : 1, parvis François-André

Horaires :

Elle sera ouverte, comme les autres piscines municipales de Rennes, tous les jours de 8h à 22h, 360 jours par an.

Pour le tout public sur la période du 2 mars jusqu'à fin juin (hors vacances de printemps) uniquement selon les horaires suivants :

Lundi : 20h à 22h	Vendredi : 12h à 14h
Mardi : 12h à 14h	Samedi : 14h à 19h
Mercredi : 17h à 20h	Dimanche : 9h à 14h
Jeudi : 19h à 22h	

De nouveaux horaires seront communiqués pour la période estivale ainsi que pour la rentrée 2026.

Tarifs

Pass mensuel illimité (valable pendant 31 jours à partir du jour de la vente)

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| • Adultes rennais (40,00 €) | • Adultes non-rennais (48,00 €) |
| • Enfants rennais (20,00 €) | • Enfants non-rennais (24,00 €) |

Forfaits conseillés pour les nageurs réguliers

- Forfait adultes : 10 heures, 25,55 €
- Forfait enfants : 10 heures, 10,15 €
- Forfait adultes
carte Sortir ! : 10 heures, 4€
- Forfait enfants
carte Sortir ! : 10 heures, 2,75€

Pour les nageurs qui restent moins de 2 heures, la tarification est faite au quart d'heure. À partir de 2 heures ou plus, le compte est débité au maximum 2 heures.

À noter : le premier quart d'heure est accordé gratuitement lors de chaque entrée en piscine, il correspond à un temps de vestiaire. Ce temps peut être porté à une demi-heure pour les personnes en situation de handicap qui en feront la demande sur présentation d'un justificatif.

Entrées individuelles

- 5,70 € l'entrée pour les adultes
- 2,45 € l'entrée pour les moins de 18 ans.
- Entrée gratuite pour les moins de 5 ans.
- Tarifs carte Sortir : 0,80 € l'entrée par adulte et 0,55 € l'entrée par enfant.

Activités

La Ville de Rennes met en place dans ses quatre piscines, via l'École municipale de natation, des cours de natation pour les enfants – à partir de la grande section de maternelle –, les adolescents et les

adultes. Les tests pour déterminer les niveaux se font en mai et les inscriptions en juin. Les Rennais sont prioritaires pour les inscriptions. Les piscines sont partenaires de la carte *Sortir!*

Cours enfants

À Rennes, la Ville propose différentes activités sportives pour les enfants : école municipale des sports, école de natation, stages multisports, sport de proximité.

L'école municipale de natation de la grande section au lycée :

Concernant le calendrier pour les prochaines inscriptions à l'école municipale de natation :

- Tests de niveau pour les nouvelles inscriptions du 11 au 13 mai 2026
- Puis réinscriptions ou nouvelles inscriptions en ligne à partir du 8 juin 2026

Dès la grande section de maternelle, les enfants découvrent progressivement le milieu aquatique.

À partir du CE1, ils suivent des cours d'apprentissage puis de perfectionnement.

Des cours spécifiques pour les 12-17 ans qui ne savent pas nager ou souhaitent se perfectionner sont proposés.

L'objectif final de l'école municipale de natation est l'apprentissage de trois nages (brasse, dos et crawl). Une fois ces compétences acquises, il est possible d'évoluer vers une association sportive.

Les cours ont lieu en semaine, entre 17h et 19h, et le mercredi entre 13h30 et 19h. Les horaires varient en fonction de l'établissement et des bassins disponibles. Les séances durent 40 min et ont lieu une fois par semaine, sauf vacances scolaires et jours fériés.

Tarifs annuels 2025/2026 :

- non-Rennais : 207,10 €,
- Rennais : 172 €,
- avec la carte *Sortir!* : 66 €.

Cours adultes

Chaque piscine décline son propre planning d'activités. Les cours proposés sont : aquagym seniors, aquaphobie, apprentissage, perfectionnement

et aquapalmes. Les cycles de cours comprennent treize séances de quarante minutes.



Retrouvez tous les renseignements

sur l'offre de l'école municipale de natation :

culture-sport.metropole.rennes.fr/les-activites-sportives-a-rennes/

Du changement dans les piscines municipales de Rennes : carte d'accès, site web et pass mensuel illimité

Suite au vote en conseil municipal le 19 mai 2025, plusieurs changements sont mis en œuvre dans les piscines municipales de Rennes.

Depuis le 25 février 2026, un nouveau système de billetterie est mis en place dans les piscines municipales de Rennes, l'ancien dispositif étant devenu obsolète. Les nouveaux portiques ont été mis en service à cette date dans les piscines ouvertes pendant les vacances, à savoir les piscines de Bréquigny et des Gayeulles. Ils seront également opérationnels à partir du 2 mars à la piscine Saint-Georges.

La nouvelle piscine de Villejean sera, quant à elle, équipée du nouveau dispositif dès son ouverture, le 2 mars. À partir de ces dates, il ne sera plus possible d'utiliser les cartes «piscine» ni les anciennes cartes KorriGo, seules les cartes KorriGo nouvelle génération permettront d'accéder aux piscines de la Ville de Rennes et pourront être rechargées.

Autre changement : la mise à disposition prochaine d'un site internet offrant la possibilité de recharger sa carte en ligne ainsi qu'un nouveau tarif «pass mensuel illimité».



Un changement de carte d'accès aux piscines et un site pour les recharger en ligne

Les usagers des piscines ont été sensibilisés depuis le mois de juin 2025 à la modification de la carte d'accès à ces équipements et ont été incités à procéder à son remplacement avant que les anciennes cartes deviennent obsolètes.

Seule la carte KorriGo nouvelle génération, gratuite lors de la première création et ne nécessitant aucun abonnement STAR, permettra d'accéder aux piscines de la Ville de Rennes. Elle se distingue de l'ancienne carte KorriGo par les pictogrammes figurant sur sa partie supérieure. La carte peut s'obtenir à partir de l'âge de 5 ans, sachant que l'accès aux piscines est gratuit avant cet âge. Les usagers qui ont encore des heures créditées sur leur ancienne carte peuvent demander aux agents d'accueil de les transférer sur la nouvelle carte. En cas d'inutilisation du compte piscine pendant 3 ans, celui-ci est supprimé.

Cette nouvelle carte sera utilisée pour recharger :

- les forfaits d'heures de piscine,
- le pass mensuel illimité,
- les entrées individuelles (de manière facultative pour ce type d'entrée qui peut aussi se présenter sous la forme d'un ticket avec un QR code.)

La carte pourra être rechargée en ligne sur le site ou directement en caisse. Afin de recharger son compte en ligne, il sera nécessaire une fois le compte créé sur le site de l'associer à sa carte soit en passant en caisse ou en faisant la manipulation en ligne en autonomie, pour les usagers qui auront indiqué leur adresse mail.

Lien vers la page piscines sur le site de Rennes Métropole qui permettra dès le 2 mars d'accéder à la page dédiée aux achats en ligne :
rm.bzh/piscines

Un pass mensuel illimité

Les tarifs des piscines de la Ville de Rennes reste inchangés à l'exception de la mise en œuvre à partir du 25 février d'un pass mensuel nominatif donnant accès en illimité aux quatre piscines municipales.

Notes

Contact presse

Rennes, Ville et Métropole
Maud Belsoeur
Attachée de presse
m.belsoeur@rennesmetropole.fr
06 48 24 20 20